

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
Séance du 09 mai 2019

Le 09 mai 2019, à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géo MEESTERBERENDS, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH

Absente : Françoise TROUBOUL

Secrétaire : Monique LE CREN
Secrétaire adjointe : Emmanuelle GUERROUÉ

Date de convocation : 02 mai 2019

COMPTE RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

Recherche d'un médecin

Mme Dima, de l'agence Persuaders, a rencontré une soixantaine de médecins en Roumanie. La commune attend désormais un retour de sa part sur le sujet.

Concernant Mme Nistor, l'Ordre des médecins a confirmé la faiblesse de son vocabulaire médical et donne son accord pour un stage auprès du médecin de Querrien.

1) SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Annie Le Goff rend compte à l'assemblée des propositions de subventions de la Commission Associations. Les critères d'octroi des subventions sont les mêmes que l'an passé. A ce titre, sont pris en compte les manifestations ouvertes au public, la participation à l'entretien du patrimoine et d'espaces communaux, le nombre d'adhérents et le pourcentage de lanvénégeois parmi eux, et enfin un barème spécifique est proposé pour les licences sportives.

Les subventions proposées par la Commission Association sont les suivantes.

Association	Montant proposé
Amicale Laïque	250,00 €
FNACA	240,00 €
Jeunes d'autrefois	1 000,00 €
Boule Lanvénégeoise	450,00 €
Amis du Scrabble	100,00 €
Chemins de Lanvénégen	320,00 €
Gavotte	260,00 €
USL	1 193,00 €
Comité des fêtes st melaine	250,00 €
Société de chasse	350,00 €
Les Amis de la Chapelle de la Trinité	200,00 €
C2iC	130,00 €
Mémoire du canton du Faouët	20 €

La Commission souhaite également octroyer une subvention à d'autres associations qui contribuent à la vie locale.

Association	Montant proposé
Ty Ar Milad (Foyer Logement)	80 €
Ty An Dud (EHPAD)	80 €
Les Frimousses	80 €
IDEA	80 €
Associations sportives	10 € / adhérent Lanvégenois de – de 18 ans
AS lycée de Kerneuzec	70 €
Inam	50 €
Le Faouët gym	100 €
La Marion du Faouët	80 €
Les restos du cœur	80 €

Il est également proposé de renouveler l'adhésion à AMPM et BRUDED.

Association	Montant
AMPM	0,296 € / habitant
BRUDED	0,25 € / habitant
APAJH	200 €

Enfin, il est proposé de poursuivre la participation aux voyages scolaires des jeunes lanvégenois à hauteur de 10 € par élève pour un voyage d'un ou deux jours, et de 20 € par élève pour un voyage de trois jours et plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions susmentionnées.

2) MEDIATHEQUE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2018

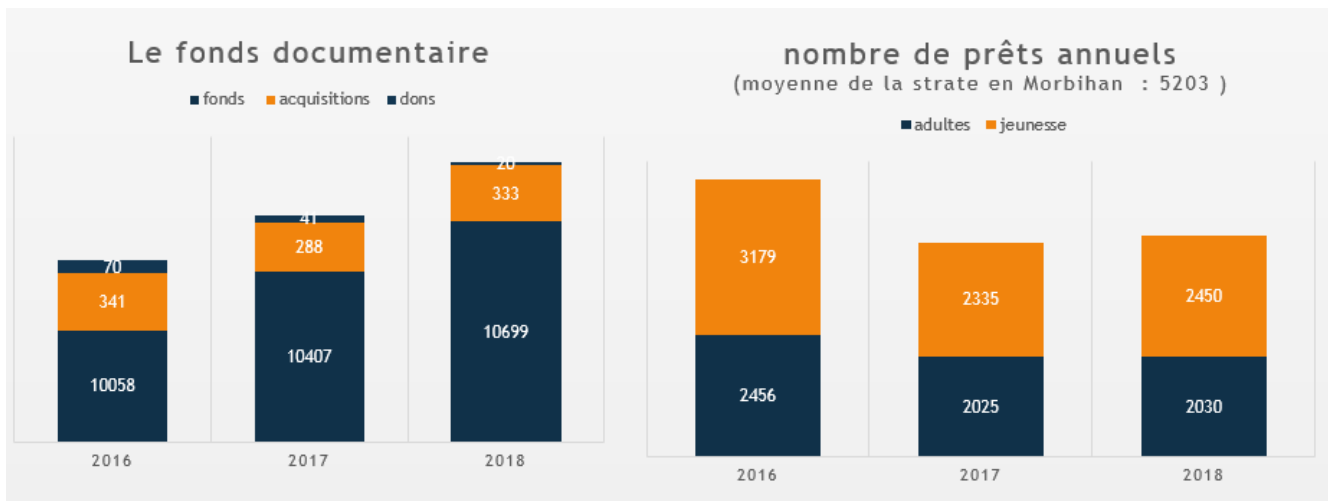
Comme chaque année, l'agent communal de médiathèque complète les données statistiques de l'établissement. Ces données sont collectées par l'Observatoire de la lecture publique, service ministériel chargé de mener des études comparatives sur l'ensemble du territoire national.

Madame le Maire rend compte à l'assemblée d'une synthèse de ces éléments.

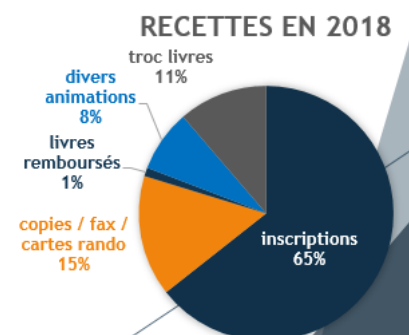
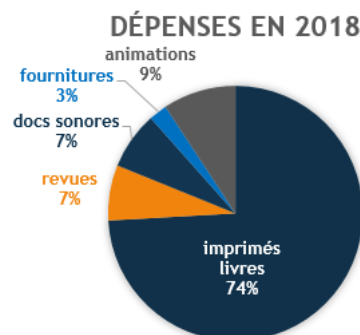
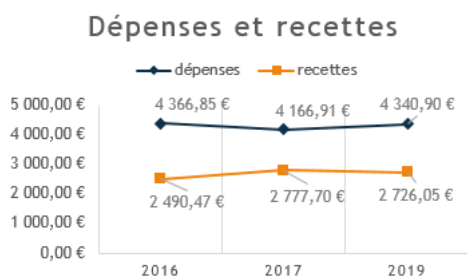
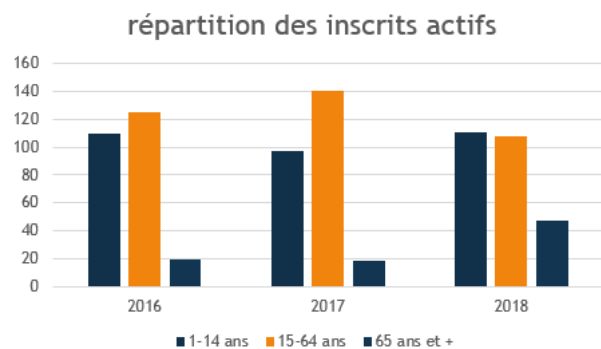
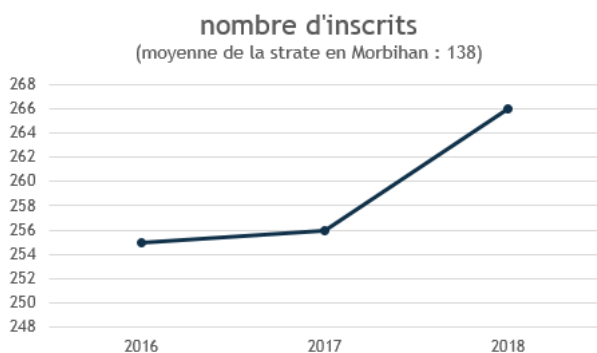
La combinaison agence postale et médiathèque : un atout en termes de visibilité et d'accès à la culture

- Superficie des locaux 154 m², supérieure à la moyenne de la strate (1000 à 2000 habitants) en Morbihan, soit 116 m²
- Horaires d'ouverture hebdomadaires de 42 h ; la moyenne de la strate en Morbihan étant de 11h

Les collections :



2018 : la médiathèque en chiffres



La médiathèque comme lieu de vie, avec des animations tout au long de l'année :

- 7 expositions en 2018, autant que les années précédentes
- Augmentation en 2018 des propositions d'ateliers de création « Créer – écouter – dévorer » avec 10 propositions variées sur l'année (6 en 2017 et 5 en 2016)
- 2 rendez-vous lecture hebdomadaires : « *Speaking coffee* » et « *Tricot-thé* » qui accueillent respectivement en moyenne 12 personnes et 5 personnes à la médiathèque.
- 3 rencontres avec intervenants (auteurs, ...) : même nombre d'intervenants que l'année précédente
- Un spectacle (environ 60 personnes), en partenariat avec la médiathèque de Guiscriff
- Partenariat avec l'école : visite à la médiathèque de chaque classe environ tous les 15 jours (contes et emprunts)
- Biblio-transat les deux mois d'été
- Animation lecture pour les petits les mercredis d'août « *Kézaco dans la valise à So ?* »
- Plusieurs autres animations ponctuelles en lien avec l'actualité

Les investissements 2018 :

- Changement de logiciel métier (SIGB) : ORPHEE (2 340 €)

- Un ordinateur professionnel (1 161 €)

L'équipe municipale est satisfaite de la dynamique de la structure et des animations proposées tout au long de l'année, notamment pendant les périodes de vacances scolaires. Par ailleurs, l'amplitude horaire pour le temps d'ouverture hebdomadaire, est très appréciée.

3) EAU DU MORBIHAN : MODIFICATION DES STATUTS

Madame le Maire présente au Conseil municipal les récentes modifications statutaires adoptées par Eau du Morbihan, qu'il convient d'adopter en tant que commune membre.

Ces modifications font suite au transfert obligatoire de la compétence assainissement aux groupements de communes (loi NOTRe du 7 août 2015). Elles ont été proposées par un Groupe Projet spécifiquement constitué depuis 2017 pour l'adaptation des statuts.

Les compétences obligatoires d'Eau du Morbihan demeurent la Production et le transport d'eau potable, exercées au 1^{er} janvier 2019 sur 221 communes.

Les compétences à la carte proposées aux communes membres sont :

- La distribution d'eau potable, depuis le 1^{er} janvier 2019 sur 111 communes
- La compétence assainissement collectif
- La compétence assainissement non collectif

Ces compétences sont transférables à Eau du Morbihan par délibération concordante de l'assemblée délibérante de la commune membre et du Comité Syndical d'Eau du Morbihan.

Eau du Morbihan propose également un service d'accompagnement, d'expertise et d'appui technique aux communes membres sur demande.

Concernant la représentation et l'organisation, il existe trois organes distincts.

- Les collèges électoraux, anciennement « collèges territoriaux ». Ils élisent leurs représentants au Comité Syndical selon la clé de répartition statutaire des sièges.
- Le comité syndical : le nombre de sièges est défini selon le critère de population de chaque collège électoral, ainsi qu'il suit.

Population INSEE principale du Collège à date de renouvellement des conseils municipaux	Nombre de sièges
< 10 000 habitants	2
Entre 10 000 et 30 000 habitants	4
Entre 30 000 et 50 000 habitants	6
Entre 50 000 et 70 000 habitants	8
Entre 70 000 et 90 000 habitants	10
Entre 90 000 et 110 000 habitants	12
Plus de 110 000 habitants	14

Des simulations sur d'autres critères ont été menées (nombre d'abonnés, volume consommé et linéaire de conduite) ; celles-ci aboutissaient au même résultat que celui généré par le critère de population.

- Le bureau : élu par le Comité Syndical selon les conditions fixées par le Code Général des Collectivités territoriales, comprenant : un président, des vice-présidents délégués à la compétence fonctionnelle, des vice-présidents délégués à la compétence territoriale.

Les membres du Conseil municipal de Lanvénegen se questionnent sur le transfert de compétence à une échelle aussi éloignée et sur la représentation de la commune qui deviendra moindre. Ainsi, ils se sentent dépossédés, comme le décrit Nathalie Boulben, de leur installation d'assainissement collectif qui, au demeurant, est en très bon état et bénéficie d'un bon entretien.

De plus, ils ont le sentiment dans ces transferts de compétences récurrents que les petites communes sont les grandes perdantes. Ainsi, dans le cas de la présente affaire, Alain Perron se questionne sur les priorités

d'investissements d'Eau du Morbihan, craignant que les agglomérations absorbent les deniers publics, au détriment des zones rurales qui pourtant sont contribuables.

Madame le Maire propose de reporter le vote de l'approbation des nouveaux statuts à un conseil ultérieur après des échanges et le retour d'Eau du Morbihan sur cette affaire.

4) CHARTRE DE BON USAGE DES SENTIERS

Madame le Maire propose la mise en place d'un groupe de travail avec des agriculteurs qui utilisent ces chemins, des chasseurs, des pêcheurs, des randonneurs, des quadeurs, des vététistes et d'autres amoureux de la nature, en vue d'élaborer une charte de bon usage des chemins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 11 voix pour et 1 voix contre (Michel Le Roux), décide la création d'un groupe de travail pour l'élaboration de ladite Charte de bon usage des sentiers.

Nathalie Boulben et Alain Perron sont volontaires pour participer au groupe de travail.

5) ESPACE LE MESTRE : VALIDATION DU PROJET AU STADE APD ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Madame le Maire présente les modifications apportées au projet dans sa dernière version. Il est envisagé de conserver la surface actuelle du bâtiment. Un dossier de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux a été monté avec le bureau d'études thermiques. Ainsi, le projet s'est enrichi d'une véritable valeur ajoutée concernant notamment les performances énergétiques du bâtiment et son adéquation avec les critères en vigueur pour le développement durable : isolation performante, installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture, chauffage des petits locaux – cuisine et sanitaires – de type thermodynamique avec une pompe à chaleur et chauffage de la grande salle de type aérochauffeur gaz modulant à très haute induction, avec des souffleurs verticaux.

Le résultat du Coefficient d'énergie primaire est négatif de 6,5 kWh EP, ce qui en fait un bâtiment exemplaire, produisant davantage d'énergie qu'il n'en consommera pour l'utilisation qui en est envisagée.

Le montant aujourd'hui du projet est estimé à 602 010 € HT. Avec l'octroi d'une subvention de l'État au titre de la DETR 2019, deux autres subventions sont envisagées :

- Une demande d'aide financière en 2 tranches auprès du département du Morbihan au titre du Programme du Solidarité Territoriale (30 % du montant hors taxe)
- Une demande d'aide financière auprès du département du Morbihan au titre de la mise en accessibilité des bâtiments et lieux publics (50 % de 12 000 € HT)

Ainsi, si ces aides financières étaient accordées, le reste à charge pour la commune concernant ce projet serait de 227 987,40 € incluant les taxes non récupérables par le FCTVA.

Madame le Maire propose également à l'assemblée un état de la dette communale mis à jour avec ce nouvel investissement lorsqu'il sera engagé auquel s'ajoute le projet de lotissement dont le début des travaux est également envisagé en 2019 :

- **Taux d'endettement par habitant** : le taux actuel est de 516 € par habitant. Avec ces deux investissements, le taux serait en 2020 de 714 euros par habitants (tous budgets confondus).
- **Capacité de désendettement de la commune** : elle est actuellement d'environ 3 ans. Sur 2020, avec les deux projets d'investissements, elle passerait à 4 ans et 6 mois. Il s'agit d'une méthode de calcul consistant à diviser le capital restant dû par l'épargne brute de la commune.

Christian Le Floch estime que l'endettement est raisonnable. Nathalie Boulben en revanche estime que la dépense est très élevée au regard de l'utilisation du bâtiment.

Alain Perron rappelle que la valeur ajoutée du bâtiment est remarquable et qu'il s'agit là d'une opportunité pour la commune de se doter d'un équipement exemplaire.

Nathalie Boulben se questionne sur l'origine des apports financiers des subventions qui demeurent l'argent des contribuables. Alain Perron ajout que les subventions sont des prestations à destination des communes

leur permettant le cas échéant d'améliorer leur projet. Ainsi, s'emparer des questions énergétiques est un choix politique qui permet à la commune de se doter d'un bâtiment durable, permettant de recevoir du public en nombre et en sécurité. Par ailleurs, le coût du projet a connu des augmentations dès le départ dues notamment à l'instabilité des fondations qu'il était nécessaire de consolider.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 11 voix pour et une abstention (Nathalie Boulben), valide le coût du projet au stade APD établi à 602 010 € HT ; en approuve le plan de financement ; autorise Madame le Maire à soumettre au département du Morbihan un dossier de demande d'aide financière au titre du PST en deux tranches – une tranche en 2019 et une seconde tranche en 2020 – et à signer tout document relatif à cette affaire ; autorise Madame le Maire à soumettre au département du Morbihan un dossier de demande d'aide financière au titre de la Mise en accessibilité des bâtiments et lieux publics, et à signer tout document relatif à cette affaire.

6) **MAISON DE SANTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

Madame le Maire propose à l'assemblée de repousser le commencement des travaux de la maison de santé à un an, de manière à attendre un aboutissement concluant de la démarche de recherche d'un médecin.

Cela dit, le projet étant maintenu dans le principe, Madame le Maire propose de soumettre un dossier de demande d'aide financière au département du Morbihan au titre du PST. Les aides accordées sont ensuite valables deux années. Ainsi, il est judicieux de déposer un dossier en deux tranches, afin d'anticiper les travaux pour l'an prochain. Une première tranche correspondant à un fractionnement du coût du projet sera soumise au département en 2019, et une seconde tranche en 2020.

Nathalie Boulben et Christian Le Floch se questionnent sur la pertinence d'une telle démarche dans la mesure où le projet est repoussé. Ainsi, ils se demandent si la méthode ne risque pas de nous porter préjudice par la suite, lors de nouveau dossier de demande d'aide financière au département.

D'après l'agent départemental rencontré par Madame le Maire, il s'agit de la stratégie la plus pertinente au regard de la situation et, dans l'appréciation des dossiers de demandes d'aides, le département a l'habitude de fonctionner de cette manière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions (Nathalie Boulben et Christian Le Floch), décide de soumettre au département du Morbihan une demande de financement au titre du Programme de Solidarité territoriale pour le projet de Maison de Santé, en deux tranches : 100 000 € en 2019 et le restant en 2020 ; et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

7) **MAISON PERROT : DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT**

Afin de disposer d'un cabinet d'accueil dans le cas où la recherche d'un médecin aboutirait rapidement, il est convenu de réhabiliter la maison Perrot de manière à permettre l'exercice effectif d'un professionnel de médecine générale dès son arrivée dans la commune.

Des devis ont été demandés pour la mise en conformité des installations électriques et de plomberie, ainsi que pour l'installation d'une VMC. Les autres travaux seront réalisés par le personnel des services techniques. Le coût de la réhabilitation du bâtiment est estimé à ce jour à 12 000 € HT.

Dans le cadre de la mise en accessibilité du bâtiment, notamment pour les personnes à mobilité réduite, Madame le Maire propose de soumettre un dossier de demande d'aide financière au département du Morbihan au titre de la Mise en accessibilité des bâtiments et lieux publics. La dépense subventionnable serait de 3 000 €, pour une prise en charge à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de soumettre au département du Morbihan un dossier de demande d'aide financière, au titre de la Mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics ; autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

8) **CHAPELLE DE LA TRINITE : CAMPAGNE DE DONS PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Pour le projet de restauration de la toiture de la Chapelle de la Trinité, en partenariat avec l'association Les Amis de la Chapelle de la Trinité, Madame le Maire informe l'assemblée qu'un dossier de demande d'aide financière a été soumis au titre de la mission Bern, programme de subventions mené par la Fondation du patrimoine.

Par ailleurs, il est proposé de lancer une campagne de souscription pour ce projet, sous l'égide de la Fondation du patrimoine, afin d'apporter un complément financier à ce projet.

A ce titre, Nathalie Boulben et Christian Le Floch se questionnent sur l'intérêt de lancer cette campagne si la commune obtient le financement par les autres subventions demandées.

Il est proposé de demander le lancement de cette campagne sous la condition du rejet d'une autre demande de subvention (région ou département).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de soumettre auprès de la Fondation du patrimoine un dossier de demande d'appel à souscriptions, sous l'égide de cette dernière ; autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

9) **SIVOM DE SCAER POUR DES TRAVAUX DE REPARATIONS DE LA VOIRIE**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil le résultat d'une demande de devis au SIVOM de Scaër pour les réparations de voirie : mise à disposition de matériel et d'agents. En effet, la convention avec la commune de Guisriff pour les réparations de voirie n'est plus en vigueur dans la mesure où le matériel est aujourd'hui inutilisable.

Le coût de la proposition du SIVOM de Scaër est très légèrement inférieur au coût qui était pratiqué dans le cadre de la convention avec la commune de Guisriff.

L'émulsion utilisée lors des réparations faites par Guisriff est réalisée par le SIVOM de Scaër. Ainsi, il s'agira de la même émulsion. Hors, Jean-Paul Harre expose que cette dernière est d'une qualité moyenne, peut-être trop diluée. Une fois les travaux réalisés, des dégradations s'observent rapidement sur les réparations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition de Madame le Maire d'avoir recours aux services du SIVOM de Scaër en cas de besoin pour des travaux de réparations de la voirie ; autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10) **SUBVENTION DE STAGE POUR UN PROJET PEDAGOGIQUE A L'ETRANGER**

La mairie a reçu une demande d'aide financière pour stage de trois mois en Suisse dans une exploitation laitière, de la part d'un étudiant lanvégeois en BTS ACSE (analyse conduite stratégique de l'entreprise agricole).

Madame le Maire propose de lui accorder une subvention de 150 € pour le stage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 150 pour ce projet de stage de trois mois dans une exploitation laitière en Suisse ; autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

11) **EXPERIMENTATION DE LA PLATEFORME « JE SIGNALE » SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

L'association Carrefour des Collectivités Locales propose une application sur smartphone permettant à tout usager de signaler des dysfonctionnements, des nuisances ou autres problèmes sur l'espace public ou dans les services publics.

Il s'agit d'une application gratuite permettant aux actifs, peu disponible pour se rendre en mairie aux heures d'ouverture, de pouvoir exprimer leur mécontentement ou simplement signaler un besoin d'intervention des services communaux sur le territoire.

L'association s'occupe du traitement des demandes de manière à transférer directement le cas échéant ces dernières aux services concernés.

Madame le Maire propose d'expérimenter le service sur le territoire. Un bilan sera effectué dans un an pour déterminer la pertinence de l'outil et son adéquation avec le besoin réel des habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'expérimenter sur la commune l'application « Je signale » en tant que service supplémentaire rendu aux usagers ; autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ; autorise Madame le Maire à mener des actions de communication à destination des usagers en vue de promouvoir l'outil,

12) QUESTIONS DIVERSES

Démarche Zéro Phyto

L'usage de désherbant chimique a été constaté sur le domaine public, au lieu-dit de Peneven, sous le panneau « périmètre de protection du captage d'eau potable ».

La commune respecte les contraintes d'une démarche « zéro phyto », n'utilisant ainsi pas de produit phytosanitaire pour le désherbage des espaces publics.

De plus, suite à la loi Labbé, il est interdit pour les particuliers d'user de tels produits. Un rappel de la réglementation sera proposé dans le prochain bulletin municipal.

Travaux au cimetière

Nathalie Boulben transmet la demande d'un particulier dans le voisinage du cimetière qui souhaite qu'un enduit soit apposé sur le mur. La réalisation de cet enduit est prévue et Madame le Maire a effectué une demande de devis en ce sens.

Vols à l'atelier municipal

Isabelle Helou demande si des mesures ont été prises. Madame le Maire répond par l'affirmative et détaille ces dernières : installation d'un système anti-intrusion avec une alarme et une connexion de télésurveillance.

Rapport sur points de collecte textile

Madame le Maire présente les chiffres statistiques des points de collecte textile sur la commune : 2 584 kg de textiles ont été récoltés en 2018 ; 2,16 kg / habitant ; la moyenne en France étant de 2,5 kg / habitant. Ces textiles sont traités par Retritex à Pontivy au niveau du Grand Ouest. L'entreprise embauche 190 salariés, dont 110 en insertion.

Voirie

Madame le Maire propose au département le déplacement du parking du cimetière rue de Saint-Thurien pour limiter la vitesse des voitures qui viennent de Saint-Thurien et pour remettre une place de parking pour les personnes en situation de handicap et faciliter l'accès du corbillard au cimetière.

Madame le Maire fait également un point sur l'aménagement des carrefours pour des travaux débutant au 2^e semestre 2019 : Toulbrenn (un îlot), le Vetveur (impossibilité de « ronger » dans le virage, bordure sur bas-côté, un îlot), Bourgeal (sens interdit dans la descente) et Kerizac (diminution de l'emprise de l'accès, un îlot).

Concernant le projet de contournement du Faouët, le dossier avance mais pour le moment la date de début des travaux n'est pas fixée.